

## Compte rendu réunion de profs

vendredi 23 février

merci à Évelyne pour ses notes

absents excusés ; Patrick, Brigitte, Solen, Magali, Catherine, Adeline, Chantal M.

Présents : Anne Marie, Chantal V., Frédérique, Véronique V., Véronique V., Claire, Évelyne, Chantal N., MOG, Viviane, Marie Madeleine, Sylvie

### **1) Prochaine réunion :**

Une grande majorité de personnes est favorable aux mardis. Seul Patrick n'est pas toujours libre mais il peut se libérer si on prévoit à l'avance. Pour cette fois avec son accord la date retenue est le mardi 9 avril à 18 heures.

Les inscriptions se feront le même jour de 15 à 17 H, avec Chantal V., Claire et Véronique V. Marie Madeleine viendra comme observatrice

### **2) Bilan des inscriptions :**

32 personnes inscrites ce jour : 5 chez Chantal M., 1 chez Anne Marie, 1 chez Chantal V., 2 chez Frédérique, 1 chez Véronique B., 3 chez Claire, 7 chez MOG (dont une personne également chez Sylvie en lecture/écriture), 5 chez Chantal N.(dont une personne également en DELF chez Adeline ), 5 chez Brigitte, 2 chez Viviane.

Véronique V. et Véronique B. ont retrouvé leur effectifs qui s'étaient « perdus ». De la sorte, elles ont un groupe partagé en 2 niveaux le mercredi de 18 à 20 heures, ce qui permet à des personnes qui travaillent de bénéficier de cours.

Plusieurs profs se disent favorables au fait de relancer les absents et d'insister auprès d'eux sur l'utilité d'une participation régulière, ainsi que sur la nécessité de prévenir si on ne vient pas.

Comme cela s'est fait d'autres années, on pourra envisager, quand on cessera les inscriptions, de proposer aux plus motivés de participer à 2 ateliers (en fonction des places disponibles et après concertation avec l'autre prof concerné).

Suite à la demande formulée lors de la dernière réunion, MOG se propose de repérer après chaque inscription combien de nouvelles personnes sont affectés à chaque groupe et de donner les chiffres comme ci-dessus.

### **3) Candidatures nouveaux profs**

Peut-on profiter des nombreuses candidatures pour ouvrir des ateliers plus individuels ?

Viviane évoque un de ses élèves qui voudrait acquérir le niveau B1. Cela ne relève pas d'un cours particulier, en revanche, elle peut l'orienter vers Magali ou Adeline.

Pour le moment seule M. Madeleine n'a pas d'affectation. Elle a commencé à tourner sur les ateliers de Brigitte et de Viviane. Elle doit prochainement assister au cours de Claire.

Chantal N. veut bien travailler en alternance avec une autre personne, mais Marie Madeleine n'est pas disponible le jeudi soir.

Sylvie, comme d'habitude, cesse son activité en avril. Si Marie Madeleine peut assister quelques fois au cours de Sylvie et si les élèves peuvent passer du jeudi au mercredi, on pourrait envisager que M.Madeleine reprenne le groupe de Sylvie en avril.

L'ensemble des personnes présentes est plutôt d'accord pour ne pas gonfler davantage le groupe de profs. Dans la situation actuelle, on peut conseiller aux nouveaux candidats de nous ré-interpeller en septembre.

### **4) Informations concernant le DELF et le TCF**

À ce moment de la réunion, Magali nous envoie une information concernant le DELF : l'université ouvre une session d'examens en mai, inscriptions du 4 au 26 mars.

Aucun titre de séjour n'est exigé pour présenter le DELF (à l'université), en revanche la possibilité de se présenter au TCF (à l'EPE) est, elle, tributaire d'un titre de séjour.

Suggestion de Chantal V. : Il pourrait être utile que chacun de nous connaisse les contenus des divers niveaux de DELF. De la sorte nous pourrions orienter nos cours en fonction de ces exigences et peut-être permettre à un plus grand nombre de personnes de candidater .

Véronique V. envoie un lien récapitulant les exigences propres à chaque niveau :

<https://www.france-education-international.fr/diplome/delf-tout-public?langue=fr>

### **5) Demande de Nadège Voisin :**

c'est une femme de 47 ans secrétaire médicale qui envisage une reconversion professionnelle. Elle a pensé à une formation prof de FLE. Elle voudrait par une démarche unilatérale et personnelle observer un ou 2 de nos cours. Elle sait que nous sommes des bénévoles militants, non des professionnels et que nous ne recevons personne en stage. Elle fait par ailleurs du soutien scolaire les mardi et jeudi de 16 à 18 heures. On peut lui proposer n'importe quel autre créneau. Ok pour la recevoir Adeline, Chantal V., Claire, Brigitte, Magali. MOG la recontactent.

### **5) Des nouvelles de l'association :**

Bilan formation du 7 février

Notes en vrac de MOG :

le droit de la nationalité relève du code civil alors que le droit des étrangers relève du CESEDA  
statut de réfugié//protection subsidiaire

Avoir un titre de séjour dans un pays de l'UE n'autorise pas à s'installer durablement en France

Les ressortissants de l'UE ont le droit de travailler, mais peuvent être expulsables si touristes + de 3  
mois. S'ils obtiennent un travail et sont mariés à un sans papier, celui-ci a le droit de les suivre  
(beaucoup plus compliqué pour qui est marié à un français)

pas de droit au séjour pour raison médicale pour les citoyens de l'UE

certaines pays de l'UE délivrent des cartes d'identités à des personnes qui n'ont pas la nationalité de ce  
pays, cela peut induire en erreur lors des démarches.

la protection subsidiaire qui existe en France n'est pas une protection internationale mais elle a des  
équivalences dans les autres pays de l'UE

Accords spécifiques avec l'Algérie : au bout de 10 ans de présence sur le territoire on peut obtenir de  
fait un titre de séjour en France.

il existe des catégories de personnes protégées. Un élément nouveau la catégorie « femmes »

A quoi ont droit les sans papiers :

compte bancaire

scolarisation des enfants

cantine selon les municipalités

AME

prestations familiales (débat nouvelle loi)

En pièce jointe 2 document envoyés aux participants par Élise, l'un récapitule la succession de textes  
censés légiférer sur l'immigration. Il a l'avantage de bien mettre en évidence l'accumulation de textes  
successifs et montre à quel point il y a là un enjeu pour les politiques. L'autre document est un  
récapitulatif du plan suivi pour cette formation

dates des formations à venir :

Introduction aux droits des étrangers : 25 septembre

Information sur la nouvelle loi immigration : mercredi 13 mars dans une salle du 1901. Formation  
très importante car il s'agit d'appréhender la nouvelle loi et donc les nouvelles entraves auxquelles  
vont être confrontés nos élèves. Élise prévoit un public nombreux et a réservé une grande salle au  
1901

2 modules complémentaires sur l'asile : mercredis 17 avril et 12 juin

### **6) préparation par le groupe pilote du rapport d'activité**

Outre les chiffres ( 208 inscrits en décembre 2023), nous annoncerons les nouveautés de l'année (: Le groupe pilote est maintenant opérationnel avec des réunions régulières, création du niveau 1+, création de 2 groupes DELF (nécessité de refaire la charte), et valoriserons certaines de nos pratiques (possibilité pour quelques élèves d'assister à plusieurs cours - DELF, lecture écriture, migration entre 2 niveaux, ateliers passerelle du mardi- Lien fort avec les autres associations qui donnent des cours - annuaire en cours de réactualisation – rencontres pour échanges et mutualisation de nos pratiques – formations théoriques partagées avec la cimade )

### **6) La proposition de formation de la préfecture.**

Chantal N. a contacté la préfecture. Il lui a été répondu que cette formation ne concernait pas les bénévoles. D'associations.

### **7) La demande de Juliette**

Juliette est en service civique à l'ASTI. Elle souhaiterait créer un compte instagram et nous demande pour cela de lui dire quelles sont les questions récurrentes. Nous la recontacterons pour lui demander de préciser sa demande, mais d'ores et déjà, quelques thèmes sont évoquées (Inscriptions toute l'année. On ne donne que 2 heures/semaine, méthode active et non scolaire. Il y a 4 niveaux, plus préparation au DELF et groupe lecture/écriture problèmes de régularité, assiduité, ponctualité, nombre de personnes dans chaque groupe,

### **7) est-ce qu'on organise une sortie conviviale au restau ?**

date retenue le 9 avril après notre réunion, sous réserve que les absents puissent s'y joindre. MOG contacte Loise et Carolina. Viviane se charge de la réservation (peut-être à la pizzeria medicis).